



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à 18 heures 30,

MEMBRES
PRESENTS : **27**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **8**

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES : **35**

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Fouzia BOUKERCHE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
16 juin 2023

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sylvia POLLET Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jimmy BESSAIIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION

2023-67

Procurations étaient données à :

OBJET :

TAXE LOCALE SUR LA
PUBLICITE EXTERIEURE
(TLPE) – TARIFS 2024

Hervé GRANIER pour Sandrine ZUNINO
Alain GIUSTI pour Arnaud MAZILLE
Antonio MUJICA pour Pascal NALIN
Noura ARAB pour Sophie CUCCHI-GILAS
Jean-François GARCIA pour Vincent BOUTEILLE
Corinne D'ONORIO DI MEO pour Valérie SANNA
Jean-Marc LA PIANA pour Guy PORCEDO
Claude JORDA pour Paméla PONSART

Secrétaire de Séance :

Sylvia POLLET, Conseillère municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2333-6 à L. 2333-16 relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Vu le Code de l'environnement, d'une part dans sa partie législative, livre V, titre VIII « Protection du cadre de vie », chapitre 1er « Publicité, enseigne et préenseignes », d'autre part dans sa partie réglementaire, articles R. 581-1 à R. 581-88 ;

Vu la délibération n° 8 du 25 juin 2018 portant sur les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.),

L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), remplaçant d'office toutes les taxes locales sur la publicité dans les communes qui en percevaient au moins une en 2018.

Cette taxe s'est substituée à compter du 1^{er} janvier 2011 à la Taxe Sur les Emplacements publicitaires (TSE) instaurée sur la commune de Gardanne par une délibération du 22 juin 1990 (application au 1^{er} janvier 1991). L'article L. 2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants de majorer le tarif de base au mètre carré.

Considérant les montants maximaux de base de la TLPE fixés par la DFGIP pour l'année 2024,

Considérant qu'il est possible de fixer des tarifs inférieurs aux tarifs maximaux de base.

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

ARTICLE 1 :

D'actualiser les tarifs de la TLPE comme suit :

Enseignes	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	0,00 €
	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	45,00 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	90,00 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	22,50 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	45,00 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	67,50 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	135,00 €

ARTICLE 2 :

Conformément à la réglementation, les tarifs seront relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de la pénultième année.

ARTICLE 3 :

Que les recettes seront imputées au budget communal.

Fait à Gardanne, le 28 juin 2023

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR (Groupe de la Majorité, C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIIH - B. PRIOURET - K. BENSADI)

5 abstentions (JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES)

Le Maire

Hervé GRANIER

